



FLASH

MAIGNELAY - MONTIGNY



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - MAI 2021 - N° 208

*Maignelay
Montigny*



MAIRIE
rue François Mitterrand
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY
tél. : 03 44 51 14 01
fax : 03 44 51 20 38
mairie@maignelay-montigny.fr

Directeur de la publication :
Denis FLOUR

Rédaction :
Commission communication

Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins

■ ■ ■ ECHOS DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 14 avril 2021 dans la Maison communale Marcel Ville sous la présidence de M. Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle (en visio, pouvoir à M. Gilles LEGUEN), M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, MM. FIEVCH Patrick, CARPENTIER Didier, CHAPUIS-ROUX Francis, Mmes BOUCHART Carine, MOKRI Djamila, DELPLANQUE Sophie, POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, MM. LEFRANC Dominique, VAUCHELLE Patrick et DELAME Cédric

Absentes représentées :

Mme CENSIER Christine qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick
Mme GRIGNON Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric

■ **EXERCICE 2020 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF**

Pour l'année 2020, les résultats du compte de gestion présenté par le Receveur Municipal adopté à l'unanimité sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	625 285,60 €	2 299 780,64 €
Dépenses	433 378,06 €	2 058 569,85 €
Résultat	191 907,54 €	241 210,79 €

Les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

■ **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les résultats du compte administratif 2020 sont affectés, à l'unanimité, au budget primitif 2021 de la manière suivante :

- Excédent d'investissement reporté :	187 173,13 €
- Excédent d'exploitation capitalisé :	260 000,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté :	241 127,97 €

■ **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021**

Compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne percevra plus de produit TH sur les résidences principales. Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti (21,54 %).



Le Conseil Municipal ayant décidé, à l'unanimité, de **ne pas augmenter les taux d'imposition** pour l'année 2021. Ils s'élèveront donc à :

- Taxe foncière bâtie : 48,84 %
- Taxe foncière non bâtie : 61,79 %

■ BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a adopté le montant des subventions aux associations pour l'année 2021 (les élus, présidents ou membres d'une association n'ont pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention à leur association).

Le Conseil Municipal a ensuite adopté le budget primitif de la commune à l'unanimité avec 18 voix pour et 5 abstentions (M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick + pouvoir Mme LOISEL Marie-Christine et M. DELAME Cédric + pouvoir Mme GRIGNON Amélie), à savoir :

- Section de fonctionnement (en suréquilibre)
 - Dépenses : 2 354 560 €
 - Recettes : 2 469 560 €
- Section d'investissement : 1 012 803 €

■ LES PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2021

- ♦ Isolation complète de la salle Marcel Ville et de la mairie : 243 000 €
- ♦ Installation du gaz dans le logement de l'ancien presbytère : 11 530 €
- ♦ Pose d'un portillon automatique au terrain multisports : 6 450 €
- ♦ Vidéo-protection (solde du paiement) : 58 000 €
- ♦ Amélioration de l'éclairage public : 159 100 € (189 éclairages led posés, reste 55 équipements à installer)
- ♦ Amélioration de la voirie : 117 470 €
- ♦ Equipements en matériel mobilier : 41 900 € (dont un podium)
- ♦ Cimetières : 13 800 € (columbarium)
- ♦ Eglise Saint-Martin (réfection des pierres de la travée nord de la nef) : 74 400 €
- ♦ Eglise Sainte Marie-Madeleine (installation du chauffage - mise aux normes parafoudre - sécurisation pierre portail) : 80 554 €
- ♦ Amélioration du cadre de vie - environnement : 17 200 € (arbres, arbustes et mobilier urbain)

■ EGLISE SAINT-MARTIN - TRAVAUX DE RESTAURATION

Il a été décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département pour la réalisation de travaux de reprise de maçonnerie au niveau de la 1^{ère} et 2^e travées nord de la nef.

■ EGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE - INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE ET MISE EN CONFORMITÉ DU PARAFoudre

Il a été décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département pour l'installation d'un nouveau système de chauffage à l'église Sainte Marie-Madeleine et pour la mise en conformité du parafoudre.



■ ■ ■ ECHOS DU SYNDICAT SCOLAIRE

Le Conseil Syndical du Syndicat Scolaire Intercommunal Concentré de Maignelay-Montigny, réuni le 26 avril dernier, a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du "*Plan de relance - Continuité pédagogique*".

Cet investissement important et ambitieux est dédié à la transformation numérique de l'enseignement. 65 ordinateurs et 30 tablettes pourront ainsi être déployés dans nos écoles et contribueront à généraliser le numérique éducatif et d'assurer la continuité pédagogique et administrative.

■ ■ ■ VIE COMMUNALE

■ ETAT CIVIL

- **Naissance** : Noé ALLAM 
- **Décès** : Mme Ginette POIZOT 
Mme Clotilde MARTIN

■ ELECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE

Suite au décès du Député Olivier Dassault, une élection législative partielle aura lieu le **dimanche 30 mai 2021** et s'il y a lieu, un second tour se déroulera le **dimanche 6 juin 2021**.

Les opérations de vote se dérouleront à la salle Marcel Ville pour les deux bureaux. Ils seront ouverts **de 08 h 00 à 18 h 00**.

Toutes les dispositions seront prises pour assurer une sécurité maximale à chaque électeur (plan de circulation, gel hydro-alcoolique).

Nous vous recommandons de **venir avec votre propre stylo** (encre indélébile noire ou bleue) et **votre bulletin de vote** que vous recevrez par La Poste quelques jours avant le scrutin.



■ INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES

→ Ecole maternelle Charlotte Dussarps

Les familles pourront faire admettre leur enfant né en 2018 (en petite section) et 2019 (en toute petite section, sous condition de places disponibles) sur rendez-vous aux dates suivantes :

- lundi 17 mai de 8h40 à 16h55
- mardi 18 mai de 16h30 à 18h20
- jeudi 20 mai de 16h30 à 18h20
- vendredi 21 mai de 16h30 à 18h20

La prise de rendez-vous se fera directement auprès du directeur à l'adresse mail suivante :

ce.0601479g@ac-amiens.fr

en indiquant vos noms, prénoms et numéro de téléphone ainsi que le nom et prénom de votre enfant, sa date de naissance et 3 créneaux possible de rendez-vous.

Lors du rendez-vous, veuillez-vous munir :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- du livret de famille
- du carnet de santé ou d'un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccins obligatoires
- 2 photos d'identité

Le respect des gestes barrières est primordial pour la tenue des rendez-vous, merci de venir sans votre enfant.

→ Ecole primaire Albert Camus

Afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur, la transmission des documents relatifs à l'inscription des futurs enfants de CP qui seront scolarisés à l'école Albert Camus à la rentrée 2021 seront à envoyer par mail (photo ou scan) à l'adresse suivante : 0600593u@ac-amiens.fr entre le 01 et le 11 juin 2021 ou à déposer sous enveloppe dans la boîte aux lettres de l'école située au 9 rue de St Just en Chaussée.

Voici la liste des documents à fournir :

- la photocopie/photo/scan du carnet de santé (page des vaccinations)
- la photocopie/photo/scan du livret de famille
- l'attestation d'inscription en CP fournie par la mairie

Pour les parents qui le souhaitent, une visite de la classe et rencontre avec le maître de CP sera possible le lundi 14 juin entre 16h45 et 18h15 (par créneaux de 15 minutes), uniquement sur rendez-vous. Prise de rendez-vous au 03 44 51 14 75 ou par mail 0600593u@ac-amiens.fr

→ Ecole primaire Gabriel Bourgeois

Les parents pourront inscrire leurs enfants au CP sur rendez vous aux dates suivantes :

- lundi 31 mai de 8h40 à 18h
- mardi 1er juin de 16h30 à 17h30
- jeudi 3 juin de 16h30 à 18h30

La prise de rendez vous se fera auprès de la directrice à l'adresse mail suivante : ce.0601403z@ac-amiens.fr en indiquant vos noms, prénoms, numéro de téléphone, ainsi que le nom et prénom de votre enfant sa date de naissance et trois créneaux possibles de rendez vous.

Un mail vous confirmera la date et l'horaire retenu.

Ce jour là , vous devrez vous munir des documents suivants:

- certificat d'inscription délivré par la mairie
- livret de famille
- carnet de santé

Le respect des gestes barrières est primordial, merci de venir sans votre enfant.

Pour les parents qui le souhaitent, une visite de la classe de CP et une rencontre avec l'enseignante aura lieu le samedi 4 juin de 10h à 12h, par créneaux de 15 minutes et sur prise de rendez vous au 03 44 51 14 45 (téléphoner de préférence le lundi) ou par mail à l'adresse : ce.0601403z@ac-amiens.fr

■ RECRUTEMENT À L'ALSH

Tu souhaites faire passer d'incroyables vacances aux enfants ? Nous avons besoin de toi !

Afin de compléter notre équipe d'animation cet été (entre le 7 juillet et 20 août), nous recherchons des animateurs-trices BAFA ou stagiaire BAFA.

Vous pouvez faire parvenir vos candidatures en mairie ou par mail : jeunesse@maignelay-montigny.fr. N'oubliez pas d'indiquer tes disponibilités.

Pour plus de renseignements ☎ 03 44 78 89 16

■ DÉCLARATION DES REVENUS 2020

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise assurera une permanence pour la campagne déclarative des revenus 2020 , le :

Vendredi 4 juin 2021 de 9h30 à 12h30

*Maison du Conseil Départemental de
Maignelay-Montigny - 1 rue Antoine Marminia*

→ uniquement sur rendez-vous

Renseignements et prise de rendez-vous au :
☎ 07 61 82 28 42 ou 03 44 06 61 61

■ ESSAIM D'ABEILLES

Un essaim d'abeilles se dépose chez vous ?
Contacter le 03 44 51 14 01

*→ Pour paraître dans le prochain Flash,
les informations devront nous parvenir
avant le 24 mai 2021*

Ecole Albert Camus : A la découverte des abeilles !

Depuis quelques semaines, l'école primaire Albert Camus dispose de sa propre ruche.

Le mardi 27 avril dernier, les élèves de la classe Ulis et leur enseignante ont fait leur première expérience d'apiculteur en présence de MM. Denis Flour et Eric Franquelin.

Chaque personne s'est équipée d'une combinaison de protection et un élève a eu la charge de l'enfumoir avant que tout le groupe puisse s'approcher de la ruche. Après avoir enfumé légèrement l'entrée de la ruche, M. Franquelin a procédé à l'ouverture de cette dernière. Ils ont ainsi pu observer la construction d'un cadre à mâles, rechercher la reine, des larves, le pollen, le nectar, la danse de l'abeille avant de refermer la ruche et de laisser les abeilles continuer leur travail.



Cette activité s'inscrit dans un cycle pédagogique qui permettra de surveiller l'évolution de la ruche, sa construction interne et le stockage du miel dans la hausse.



Chaque classe de l'école se rendra au moins une fois sur place avant les vacances d'été. Puis régulièrement à partir de septembre en espérant une première récolte de miel « mis en pot par les élèves de l'école Albert Camus » !



🍷 Recettes proposées par l'association Le Goût des Autres 🍷

« Brioches au four et beignets avec la même pâte »

Ingrédients :

- 1 verre d'eau tiède
- 1 verre de lait tiède
- 1 demi verre d'huile de tournesol
- 2 œufs
- Sucre selon les goûts
- 1 cuillère à café de sel
- 1 cuillère à café bombée de levure de boulanger (sèche)
- Farine
- Un jaune d'œuf pour la dorure
- Huile pour friture

Préparation :

- diluer la levure dans l'eau tiède et verser le tout dans un saladier
- Ajouter le verre de lait ainsi que le demi verre d'huile
- Ajouter les œufs, le sel et le sucre
- Mélanger le tout et ajouter progressivement la farine jusqu'à obtention d'une pâte assez molle
- Recouvrir la pâte et laisser lever
- Dégonfler la pâte puis laisser regonfler une deuxième fois
- Faire des boules de la taille d'une petite orange
- Mettre la moitié dans un plat à four recouvert de papier sulfurisé
- Faire un trou au milieu de l'autre moitié et poser sur un torchon recouvert de farine
- Une fois levé, dorer les brioches au jaune d'œuf et les mettre au four préalablement chauffé à 180° pendant 15mn
- Faire frire les beignets avec un trou sur feu assez doux et recouvrir de sucre glace



Bonne dégustation !

Les travaux du mois de mai

Du côté des semis

Ansérine Bon Henri, Amarante, Arroche, Betteraves, Brocolis, Cardons, Carottes, Chicorée, Choux (de Bruxelles, d'Hiver, pommé), Concombres, Cresson, Endives, Epinards, Fenouil, Haricots, Mâche, Mais doux, Navets, Oignons Blancs, Oseille, Panais, Poireaux, Pois, Patience, Pissenlit, Poirée, Pourpier, Radis, Roquette, Rutabaga, Salade, Tétragone

Du côté des plantations

Aubergines, Brocolis, Cardons, Choux pommés, raves, Fenouil, Mais doux, Oca du pérou, Poires de terre, Poireaux, Poivrons, Piments, Salades, Tomates, Tétragones, Courges, Courgettes, Artichauts, Pomme de terre, Céleris raves et branches, Choux fleurs

Du côté des aromatiques

Ciboulette	Coriandre	Aneth
Basilic	Persils	

A planter

Laurier	Thym	Origan
---------	------	--------

Du côté des fleurs

Les annuelles avec les fameux Œillets d'inde, les pois de senteurs, le souci, le muflier, la capucine

Les plantes à bulbes comme les bégonias, les dahlias...

Du côté des entretiens

- Commencer à vous protéger des oiseaux, je pense par exemple aux fraisiers en plaçant un petit filet par dessus
- C'est le moment de préparer correctement la terre en cassant les plus grosses bottes de terre à l'aide du dos du râteau.
- Bien aérer votre compost pour en garantir la qualité.
- Diviser l'estragon, l'origan, la Sariette, l'Ansérine Bon Henri, la Patience
- Tailler les lianes et fruitiers à noyaux
- Débuter le paillage des parcelles occupées
- Eclaircir les premiers semis
- Tuteurer les cultures grimpantes
- Butter pommes de terre et poireaux
- Couper les stolons des fraisiers ou pratiquer la multiplication des fraisiers



Pour en savoir plus :

- courriel : jfstjustplateaupicard@laposte.net

- Page Facebook :

JardinsFamiliauxdelOiseSectionStJust.PlateauPicard

La devinette du mois • Connaissez-vous cet insecte ?

La famille de ce coléoptère comprend 30 000 espèces, parfois nommé « diable » par les jardiniers, il possède un corps allongé et aplati de forme étroite qui peut atteindre 3,5 cm de longueur avec une tête robuste présentant de belles mandibules parfois croisées, de petits yeux et de longues antennes présentant une dizaine d'articles. Son corps d'un beau noir brillant est composé de segments (jusqu'à 7) pouvant se redresser et lui donnant l'aspect d'une queue de scorpion. Les ailes triplement repliées derrière de courts élytres sont fonctionnelles, Il émet une odeur caractéristique en cas d'agression.



Alimentation

Les nombreuses espèces se partagent le travail au jardin. Certains sont nécrophages et se nourrissent de cadavres, d'autres apprécient particulièrement les mousses et les champignons, d'autres encore se repaissent de divers insectes, de larves, de gastéropodes, de mouches

(notamment la mouche du chou), de chenilles et de vers. Autant dire que cet insecte est bel et bien l'ami du jardinier et qu'il est nécessaire de le préserver. A la fois prédateur de nombreux parasites qui peuplent le jardin et nettoyeur efficace de cadavres et d'excréments, ce petit coléoptère est multifonctionnel.

Mode de vie

grâce à son corps très fin, il peut se faufiler sous les pierres, dans les fissures, sous les végétaux mais aussi parfois dans les cadavres ou les excréments. Selon les espèces, et leur mode d'alimentation, les adultes pondront leurs œufs directement dans ou près d'une source de nourriture où les larves pourront se développer de façon optimale et se transformer en imago.



Comment préserver

Placez des tuiles, de grosses pierres plates, une planche ou quelques tas de feuilles mortes dans des lieux protégés du jardin, il pourra ainsi y trouver refuge.



Réponse du Flash précédent : le Pourpier maraîcher ou Porcelane

■ RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

Par délibération en date du 15 décembre 2020, la Municipalité a décidé de lancer une procédure de révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de corriger certains éléments rendant plus complexe la réalisation d'un projet immobilier rue Antoine Wattellier.

Ce projet permettra de valoriser une friche en cœur de ville et ainsi contribuer à la préservation des espaces naturels et agricoles en densifiant l'enveloppe urbaine déjà constituée.

La commune profite également de cette procédure d'évolution de son document d'urbanisme pour corriger une erreur matérielle. En effet, lors de l'élaboration du PLU, les habitations situées rue des Avesnes (initialement situées en zone agricole alors même qu'il ne s'agit pas de corps de ferme et qu'aucune activité agricole n'existe. Cette erreur sera corrigée et les habitations

seront reclassées en zone urbaine.

La notice de présentation du projet de révision allégée est consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune :

www.maignelay-montigny.fr

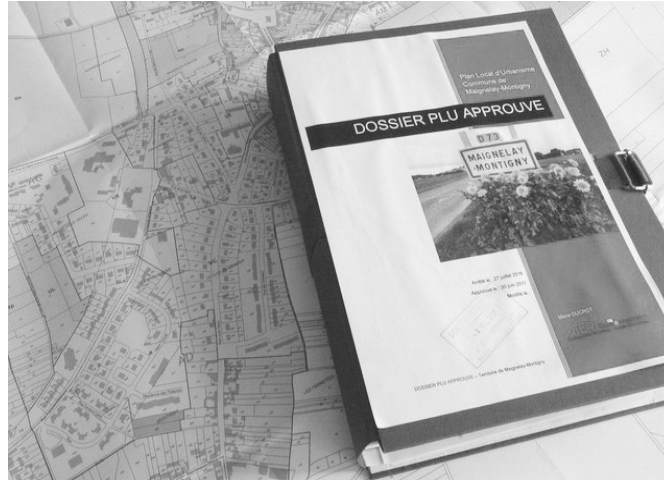
Le projet a été arrêté lors du Conseil Municipal du 14 avril 2021. Il va maintenant être diffusé aux Personnes Publiques Associées

(PPA) qui en prendront connaissance avant la tenue d'une réunion d'examen conjointe durant laquelle chaque PPA conviée émettra un avis sur le projet. En parallèle, le projet a été envoyé à l'Autorité Environnementale qui l'examinera afin de savoir s'il sera soumis ou non à évaluation environnementale stratégique.

Suite à ces différentes consultations, le projet sera soumis à enquête publique pendant 1 mois et chacun

d'entre vous pourra venir prendre connaissance du dossier et indiquer ses remarques sur un registre spécialement mis en place.

Vous serez informés par différents moyens de la tenue de cette enquête publique. Cette dernière aura également lieu de façon dématérialisée.



⚡ FEUX DE JARDINS ⚡

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule que l'incinération des ordures ménagères est interdite. Or les branchages, feuilles et autres résidus verts sont assimilés aux ordures ménagères ainsi que le rappelle l'instruction technique du 11 mars 1987 relative à la mise en décharge contrôlée des résidus urbains.

PAR CONSÉQUENT, L'INCINÉRATION DES DÉCHETS VERTS OU AUTRES DÉCHETS DANS LES JARDINS EST INTERDITE.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de profiter du ramassage sélectif des déchets verts et du service de la déchetterie où vous pourrez y déposer gratuitement tous vos déchets, dès la reprise de ces services.

◀ LUTTE CONTRE LE BRUIT ▶

➔ Les **travaux de bricolage et de jardinage** utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 08 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30
- les samedis : de 09 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les jours fériés et les dimanches : de 10 h à 12 h

Les infractions de bruit de voisinage sont des infractions de 3^{ème} classe qui relèvent du Tribunal de Police. Les sanctions encourues correspondent à une amende qui peut atteindre un montant de 460 €, doublée en cas de récidive. Une peine complémentaire permettant la confiscation de la chose bruyante peut être demandée par l'autorité judiciaire.

➔ Après plusieurs doléances et constatations, la Gendarmerie vous informe que les **aboiements de chiens sont considérés comme des tapages** et vous rappelle la réglementation :

- Aboiement nocturne de chien (tapage de nuit), prévue et réprimée par l'article R. 623-2 du Code Pénal
- Aboiement diurne de chien (tapage de jour), prévue et réprimée par l'article R. 623-2 du Code Pénal

Chaque fait constaté sera **systématiquement verbalisé** par une contravention de 3^{ème} classe.

✎ **MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire assure une permanence tous les jours de la semaine sur rendez-vous. ☎ 03 44 51 14 01

✎ **1^{er} ADJOINT**

M. Gilles LEGUEN assure sa permanence "logements" les vendredis de 17 h 30 à 18 h 30 et reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

✎ **3^{ème} ADJOINT**

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, chargé de l'urbanisme et des travaux reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

✎ **MISSION LOCALE**

Permanences sur rendez-vous le 18 mai de 14h à 17h ☎ 03 44 78 72 00

✎ **AITT**

Permanence le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous. ☎ 0344 78 46 98

✎ **GENDARMERIE**

11 rue de Saint Just
☎ 03 44 51 55 17 • Urgences : 17

✎ **CENTRE DE SECOURS**

Pour toute urgence, n'hésitez pas à composer le 18. La rapidité et l'exactitude des renseignements fournis lors de l'appel contribuent à l'efficacité des secours.

✎ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE** (pas de permanence en Mairie)

☎ 0810 25 62 10 (non surtaxé). Pour les permanences à Saint Just, contacter la Mairie ☎ 03 44 19 29 29

✎ **CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

La permanence est suspendue pendant le confinement
Pour toutes questions ☎ 03 44 77 38 60

✎ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Prendre contact avec le Tribunal de Grande Instance de Beauvais ☎ 03 44 79 60 60

✎ **MEDECINS**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 14 16

Pour connaître le nom du médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez contacter le 15.
La personne vous donnera le numéro à appeler.

✎ **CABINET D'INFIRMIÈRES**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 24 94

✎ **PHARMACIENS**

- Dimanches, jours fériés et changements en semaine : **pharmacie de garde 24h/24** ☎ 3237 (0,34 € / mn depuis un fixe)

- Se rendre à la pharmacie de Maignelay-Montigny

✎ **AMBULANCE**

15 bis rue du 8 mai ☎ 03 44 51 44 20

✎ **MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

- M. Camille Faubert

7 rue des Vignes - ZA Est ☎ 03 44 51 15 39

- M. Pascal Riem

33 rue du Général Leclerc ☎ 03 44 51 15 11

✎ **CABINET VETERINAIRE**

17 rue de la Gare ☎ 03 44 50 03 36

lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 9 heures à 11h30 sur rendez-vous et de 12h30 à 18h30 en consultation libre (jusqu'à 16h45 les mercredis)

✎ **DIÉTÉTICIENNE**

Depuis le 1^{er} janvier : 15 bis rue Théophile Havy à 60190 Estrées-Saint-Denis

☎ 07 86 78 66 21

✎ **SOPHROLOGUE**

Mme Séverine Grévin - Bulle d'O

5 rue Georges Normand ☎ 07 69 88 93 35

✎ **HALTE GARDERIE**

(rue François Mitterrand face au gymnase)

du lundi au vendredi de 08h à 18h

Service Petite enfance (Saint Just) ☎ 03 44 78 09 06

Halte garderie (Maignelay-Montigny) ☎ 03 44 51 78 30

✎ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

(rue François Mitterrand face au gymnase)

Uniquement sur rendez-vous les lundis de 9 h à 16 h et mardis de 9 h à 18 h

☎ 03 44 78 09 06 pour prendre rendez-vous ou obtenir des informations

✎ **TAXIS**

⇨ ALLO TAXI DE LANEUVILLE ROY

Mme Sylvie Delique

30 rue Marceau Objois ☎ 03 44 51 73 25

⇨ ALLO TAXI LOMBARD

M. Frédéric Lombard 4 rue Georges Normand

☎ 03 44 51 25 94 / 06 85 56 01 14

⇨ AMBULANCES MAIGNELAY

15 bis rue du 8 Mai ☎ 03 44 51 44 20

■ **RECENSEMENT**

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en 2005 (16 ans) doivent se faire recenser à leur date d'anniversaire.
Se présenter au secrétariat de Mairie avec le livret de famille.

LES VISAGES DE NOS RUES

N°22 / rue Georges Normand - compléments

Georges Jules Fidèle Normand est né le 31/07/1884 à Foucaucourt (Somme) et est décédé le 09/02/1966 à Maignelay.

Propriétaire terrien, bachelier, il fût un homme exceptionnel d'une grande culture, décoré des Palmes Académiques. Passionné de chevaux, il était un excellent cavalier de concours hippiques.

Monsieur Normand a offert le terrain Saint Amand à l'ASMM et l'a entièrement aménagé à ses frais (stade, tribune, main-courante, piste cendrée). Par ailleurs, il avait aussi aménagé et entretenu un boulodrome au Pail Mail.

Profondément attaché à Maignelay, il avait hérité de sa propriété au décès de son père, M. Charles Normand en 1934. Celui-ci qui était industriel, l'avait acheté à la Princesse Borghèse le 17 juin 1878.

Charles et Georges Normand reposent au cimetière de Maignelay, rue Marceau Objois.

Nous remercions M. Dominique Topart pour les éléments biographiques et le prêt de ces documents.



Connaissez-vous les personnes qui entourent M. Normand ?

EN IMAGES...



1



2



3

1. Travaux de couverture de la maison communale salle Marcel Ville et de la Mairie
2. Dimanche 25 avril, cérémonie commémorative de la Déportation
3. Restauration du calvaire rues de Sains et de Crèvecœur-le-Petit par les Services techniques